

## Annexe 2 :

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES D'AGREMENT DES EQUIPEMENTS TERMINAUX  
DESTINES A ETRE RELIES AU RESEAU NUMERIQUE A INTEGRATION DE SERVICES  
(RNIS) AU POINT DE REFERENCE T OU A UN EMLACEMENT OU LES POINTS DE  
REFERENCE S et T COINCIDENT ;  
ACCES DE BASE & ACCES PRIMAIRE**

- ANRT-STA/ET-RNIS-S/T-1 - (V2-2023)

## 2.1 INTRODUCTION

La présente annexe spécifie les caractéristiques techniques requises pour l'agrément des équipements destinés à être reliés au réseau numérique à intégration de services pour un accès de base et un accès primaire au point de référence T ou à un emplacement où les points de référence S et T coïncident.

## 2.2 REFERENCES NORMATIVES

- a- ETSI TBR 003 ed.1 (1995-11) : Réseau Numérique à Intégration de service (RNIS); Exigences de raccordement pour les équipements terminaux à être connectés à un RNIS utilisant un RNIS accès de base.
- b- ETSI TBR 003/A1 ed.1 (1997-12) : Réseau Numérique à Intégration de service (RNIS); Exigences de raccordement pour les équipements terminaux à être connectés à un RNIS utilisant un RNIS accès de base.
- c- ETSI TBR 004 ed.1 (1995-11) : Réseau Numérique à Intégration de service (RNIS); Exigences de raccordement pour les équipements terminaux à être connectés à un RNIS utilisant un RNIS accès primaire.
- d- ETSI TBR 004/A1 ed.1 (1997-12) : Réseau Numérique à Intégration de service (RNIS); Exigences de raccordement pour les équipements terminaux à être connectés à un RNIS utilisant un RNIS accès primaire.

## 2.3 TESTS DE CONFORMITE TECHNIQUE

Les tests doivent se dérouler conformément aux conditions et processus décrits dans les standards précités.

Lors des tests, les équipements terminaux doivent être conformes aux exigences techniques définies :

- a- Dans le standard TBR3 pour l'accès de base.
- b- Dans le standard TBR4 pour l'accès primaire.

## 2.4 COMPATIBILITE ELECTROMAGNETIQUE

Les exigences en matière de compatibilité électromagnétique sont couvertes par la spécification technique « ANRT-STA/GEN-EMC - (V1-2023) » figurant en annexe n°79 de la présente décision.

## 2.5 SECURITE ELECTRIQUE

Les exigences en matière de sécurité basse tension sont couvertes par la spécification technique « ANRT-STA/GEN-LVD - (V1-2023) » figurant en annexe n°80 de la présente décision.

\* \* \*